



Compte-rendu de séance **SYNERPA** du 2 décembre 2020



En introduction de la séance, Mr Billou annonce le départ de Mme Falguières.

Présidence : FO

Approbation du PV du 14 octobre après modification.

Renvoi à la prochaine CPPNI pour approbation des PV du 9 novembre, 16 novembre, 27 octobre 2020.

Les PV validés de l'année seront renvoyés suite à la réunion à la demande de la CGT.

➤ **Point sur les signatures de l'avenant salarial du 9 novembre 2020 et de l'accord de transposition du Ségur de la santé du 16 novembre 2020 :**

Pour l'avenant du 9 novembre 2020 étaient signataires la CFDT, CFTC, le SYNERPA et le CNET.

À ce jour, nous sommes toujours dans la période d'opposition, jusqu'au vendredi 4 décembre, avant l'extension de l'avenant.

Pour la transposition du Ségur de la santé était signataire la CGT, FO, le SYNERPA et le CNET

À ce jour le calcul et le versement des dotations sont prévus fin janvier, pour un versement en février. Au niveau de la FHP, les versements ont été effectués en novembre 2020.

FO s'étonne d'un versement aussi loin.

SYNERPA précise que le versement est obligatoire par l'état, qu'il est prévu du versement des dotations pour février, mais qu'ils sont en négociation pour une anticipation des versements dans les EHPAD au moins partiels.

Les modalités de versement ne sont pas connues actuellement.

La CFDT est non-signataire, car elle estime y avoir trop d'incertitude par rapport à la pérennité du Ségur de la santé et est en attente sur un jugement de fond par rapport à l'égalité de traitement.

Le SYNERPA s'engage au suivi du « *service après vente* » de l'avenant et propose des points réguliers par rapport à la mise en place de l'accord lors des CPPNI à venir.

Toutes les OS sont d'accord sur ce point.

➤ **Les jours fériés chômés**

FO précise que les quatre jours fériés sont pris sur les jours de repos et donc il n'y a aucun bénéfice de jour chômé ; le jour chômé étant un jour qui aurait du être travaillé. Par rapport aux plannings selon les cycles de travail, les jours fériés apparaissent comme travaillés ou repos sans compensation de quatre fériés chômés au minimum.

La CGT précise que le jour férié travaillé devrait être payé double ou payé et récupéré

Le 1^{er} mai est inclus aux autres jours fériés, il est payé 7 h en repos et payé dans les mêmes conditions que les autres jours fériés s'il est travaillé ; alors qu'il devrait être payé double et récupéré.

La CGT demande la réécriture de l'article sans attendre le retour d'enquête auprès des employeurs.

La CFDT demande une harmonisation avec la FHP, et demande de définir le jour férié chômé dans le planning.

SYNERPA précise qu'il n'y a pas de différence entre les jours fériés et les dimanches en secteur social, car la majorité des personnes travaillent les dimanches et JF, en activité constante, ce qui est différent du secteur sanitaire. Le SYNERPA est d'accord pour redéfinir les jours fériés chômés.

La CFTC demande la garantie de quatre jours fériés chômés différent des jours de repos CGT demande la clarification de l'application des JF et du 1^{er} mai.

La CFDT demande une nouvelle écriture.

SYNERPA propose une négociation pour la CPPNI du 28 avril, après étude et retour des pratiques en établissement, sur les jours fériés et 1^{er} mai.

La CGT propose que les jours fériés sur RH soient rémunérés ou récupérés. Actuellement les RH sur fériés ne sont pas rémunérés. FO appuie cette intervention.

Des inégalités de traitement entre les salariés en cycle et administratifs qui ont les JF systématiquement non travaillés persistent.

SYNERPA est mis en difficulté et « *botte en touche* ».

La CFDT propose une action commune aux OS sur ce sujet.

➤ **Calendrier par thèmes :**

FO propose de lister et de répartir en fonction du lieu de traitement, secteur CPPNI ou grande CPPNI.

La CGT demande si la volonté est d'avoir toutes les revendications aujourd'hui, pour les NAO.

SYNERPA répond oui.

Propositions des thèmes :

- Travail sur les grilles de classification
- Deuxième mesure Ségur
- NAO
- Jours fériés et 1^{er} mai
- Proposition CGT, les réécritures de l'avenant de la pause du travail de nuit pour une intégration de la



pause dans le travail effectif global dans le cadre de la continuité des soins, d'autant plus que les directions interdisent les sorties lors des pauses de nuit

- revalorisation de l'ancienneté dans la durée
- Rapport de branche

Un point sera fait à la prochaine CPPNI sur les articles Bis par rapport aux thèmes à aborder en fonction du Ségur de la santé.

➤ **Point sur propositions NAO**

Propositions CGT

- Augmentation de la valeur du point de 5 % (de 7,16 à 7,52)
- Augmentation de la valeur du point pour les sujétions spéciales du dimanche et jours fériés de 0,20 % (de 0,40 à 0,60)
- Un jour rémunéré supplémentaire pour enfant malade.
- Augmentation de la valeur de 2,5 % (de 2,5 à 5) concernant les repos compensateurs pour le travail de nuit.
- Subrogation
- Suppression des 3 jours de carence pour les salarié.e.s non-cadres lors d'un arrêt de travail pour maladie.
- Augmentation de la valeur de 0,5 % (de 1 à 1,5) pour la rémunération de l'ancienneté
- Prolongement de l'augmentation du point de l'ancienneté de 35 ans à 40 ans
- Augmentation des coefficients de 15 points pour toutes les filières professionnelles confondues.

- Pause de nuit à inclure dans le temps de travail effectif global.
- Maintien du tutorat dans les grilles de classification.
- Complément Ségur comme dans le public

Propositions FO

- augmentation de 3 % de la valeur du point
- augmentation du complément de 160 euros à 180 euros au même niveau que le public
- revalorisation des sujétions de 0,40 euros à 0,60 euros

Proposition CFDT

- augmentation de la valeur du point de 3 % , point à 7,37 euros

➤ **Prochaine CPPNI**

Le 2 février 2021.

ODJ proposé :

- Adoption des CR du 27 octobre, 9 novembre, 16 novembre, 2 décembre et du 18 janvier
- Proposition de l'avenant Art 4
- Retour sur les conformités des Articles Bis
- Retour sur l'accord du Ségur de la santé et du deuxième Ségur
- NAO 2021
- Proposition du calendrier des thèmes à aborder
- Questions diverses

Proposition d'une réunion extraordinaire par rapport à l'infra-smic en visio, le 28 janvier 2021.